

ASSOCIATION BON AIR A VITRY

Jean Pierre CALLIER 40 Rue de Survaux 71600 Paray le Monial

ASSOCIATION C.P.E.C.B.

Comité de Protection de l'Environnement en Charollais-Brionnais

Patrick DUCZMAN Sermaize 71600 Poisson

Objet : Modification de l'arrêté de servitudes d'utilités publique liées
à l'activité de l'usine ETERNIT SAS à Vitry en Charollais

à Monsieur Gilbert PAYET
Préfet de Saône et Loire
196 rue de Strasbourg 71021 MACON

copies à Mme Céline LEROUX
Mr Patrice CHEMIN
Mr le Sous-Préfet de Charolles
Mr le Maire de Vitry

Madame, Monsieur,

Au cours de la réunion du CODERST du 17 décembre 2015 vous aurez à vous prononcer sur la levée de servitudes concernant la parcelle n° 147 située sur l'ancien site ETERNIT.

Un ensemble de documents vous a été fourni tendant à prouver l'absence de produits amiantés sur cette zone. Or une étude sérieuse des pièces présentées et trois témoignages, dont l'un a tenu à rester anonyme, prouvent que ces études ont été tronquées dans la 2ème phase d'analyse du sol effectuée en février 2015.

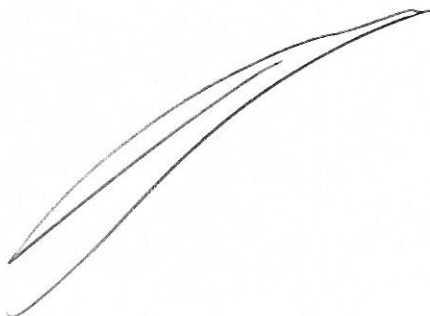
En ce qui concerne la zone n° 3 seuls 8 sondages, clairsemés, ont été réalisés sur une même surface que la zone n° 2 qui en avait reçu 19 !
Les 8 sondages ont soigneusement évité les deux zones où il reste forcément des déchets de produits amiantés. (voir témoignages et plans en pièces jointes)

- Considérant que les 8 sondages à la pelle mécanique sur le zone n° 1 n'ont pas été réalisés par un prestataire extérieur mais par la société ETERNIT elle même, qu'il n'existe aucune fiche d'échantillonnage de ces sondages et qu'il est impossible de savoir où et quelle profondeur les 3 seuls échantillons fournis ont été prélevés.

- Considérant que les 8 carottages effectués sur la zone n° 3 par la société NUDEC ne concernent pas les zones décrites par les témoignages, il nous semble impossible que les membres du CODERST émettent un avis favorable à la levée des servitudes sur la parcelle n° 147.

Et seul quelques sondages ciblés en présence d'un huissier suffiraient à prouver l'existence de déchets amiantés.

Patrick DUCZMAN
Président du
Comité de Protection de l'Environnement
en Charollais-Brionnais



Jean Pierre CALLIER
Président de l'association
Bon Air A Vitry

